



COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 ET 28 MARS 2008

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS.

Suite à son renouvellement, le Conseil Municipal désigne comme suit les Délégués de la Commune :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE SEGRÉ :

- Monsieur DUPUIS Daniel, Maire
- Monsieur GAULTIER Jean-Noël, Adjoint au Maire,
- Monsieur BROSSIER Daniel, Adjoint au Maire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SEGRÉEN POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES (S.I.S.T.O.) :

- Monsieur TROUILLEAU Jacky, Adjoint au Maire,
- Monsieur BROSSIER Daniel, Adjoint au Maire.
- Monsieur LEPRÊTRE Gérard, Conseiller Municipal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (S.I.E.M.L.) :

- Titulaire :
Monsieur DORET Alain, Adjoint au Maire,
- Suppléant :
Monsieur TROUILLEAU Jacky, Adjoint au Maire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SEGRÉEN (S.I.A.E.P.) :

- Titulaires :
 - o Monsieur BROSSIER Daniel, Adjoint au Maire,
 - o Monsieur ANNONIER Claude, Conseiller Municipal,
- Suppléante :
 - o Madame ABREMSKI Martine, Conseillère Municipale.

SYNDICAT DE BASSIN DE L'OUDON-SUD (S.B.O.S.) :

- Monsieur TROUILLEAU Jacky, Adjoint au Maire,
- Monsieur DUMONT Jean-Yves, Conseiller Municipal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RESSOURCES EN EAU DES MINES DE FER ET DE CONSERVATION DU PATRIMOINE MINIER (S.I.R.E.M.I.F.) :

- Titulaires :
 - o Monsieur DUPUIS Daniel, Maire,
 - o Monsieur DEROUIN Serge, Conseiller Municipal.
- Suppléant :
 - o Monsieur TROUILLEAU Jacky, Adjoint au Maire.

OFFICE DU TOURISME ET SYNDICAT D'INITIATIVE DU CANTON DE SEGRÉ :

- Madame PINON Marie-Louise, Adjointe au Maire,
- Mademoiselle SAUVAGE Véronique, Conseillère Municipale.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Suite à son renouvellement, le Conseil Municipal arrête unanimement une liste de Commissions Communales, et décide qu'elles seront constituées de la façon suivante :

FINANCES :

M. DUPUIS Daniel, M. GAULTIER Jean-Noël, M. TROUILLEAU Jacky, Mme PINON Marie-Louise, M. DORET Alain, M. BROSSIER Daniel.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

M. DUPUIS Daniel, M. BROSSIER Daniel, M. HOCDÉ Christian, M. ANNONIER Claude, M. BESNIER Michel, M. PRIEUR Raymond.

LOGEMENT :

Mme PINON Marie-Louise, M. DORET Alain, Mlle SAUVAGE Véronique, Mme CHEVALIER Christine, M. DEROUIN Serge, M. BESNIER Michel, M. ANNONIER Claude, M. PRIEUR Raymond, Mme ABREMSKI Martine.

TRAVERSE DE L'AGGLOMÉRATION :

Mme PINON Marie-louise, M. DORET Alain, M. HOCDÉ Christian, M. ANNONIER Claude, M. LEPRÊTRE Gérard.

TRAVAUX :

M. DORET Alain, M. HOCDÉ Christian, M. LEPRÊTRE Gérard, M. BESNIER Michel, M. PRIEUR Raymond.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Mme PINON Marie-Louise, M. DUMONT Jean-Yves, Mme OGER Anne, M. HOCDÉ Christian, Mlle SAUVAGE Véronique, M. ANNONIER Claude, M. LEPRÊTRE Gérard.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS :

M. GAULTIER Jean-Noël, Mme PINON Marie-Louise, Mlle SAUVAGE Véronique, Mme MONVOISIN Nathalie, Mme ABREMSKI Martine, Mme GUINEHEUX Carine.

COMITÉ DE PILOTAGE JEUNESSE :

M. GAULTIER Jean-Noël, Mme PINON Marie-Louise, Mlle SAUVAGE Véronique, Mme MONVOISIN Nathalie, Mme ABREMSKI Martine, Mme GUINEHEUX Carine.

CONSEIL D'ÉCOLE :

M. GAULTIER Jean-Noël (titulaire), M. PRIEUR Raymond (suppléant).

PROJET BIBLIOTHÈQUE :

Mme MONVOISIN Nathalie, M. GAULTIER Jean-Noël, Mme PINON Marie-Louise, Mlle SAUVAGE Véronique.

ANIMATION LOCALE :

M. GAULTIER Jean-Noël, Mme PINON Marie-Louise, Mme MONVOISIN Nathalie.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

- Titulaires :
 - o M. DUPUIS Daniel, M. TROUILLEAU Jacky, M. DORET Alain, M. BROSSIER Daniel.
- Suppléants :
 - o M. GAULTIER Jean-Noël, M. LEPRÊTRE Gérard, Mme OGER Anne, M. ANNONIER Claude.

CAISSE DES ÉCOLES :

M. DUPUIS Daniel, M. GAULTIER Jean-Noël, Mme ABREMSKI Martine.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

M. DUPUIS Daniel, Mme PINON Marie-Louise, Mme CHEVALIER Christine, Mlle SAUVAGE Véronique, M. DEROUIN Serge.

ASSOCIATIONS LOCALES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.

Suite à son renouvellement, le Conseil Municipal comme suit la liste de ses représentants qui siègeront au sein des associations locales :

ASSOCIATION D'AIDE AUX HANDICAPÉS ADULTES DU HAUT-ANJOU :

M. DUPUIS Daniel (titulaire), M. PRIEUR Raymond (suppléant).

COMITÉ DE JUMELAGE :

M. DUPUIS Daniel, Mme PINON Marie-Louise, M. BROSSIER Daniel, Mme OGER Anne, Mlle SAUVAGE Véronique, M. HOCDÉ Christian, M. DEROUIN Serge.

LES AMIS DU CHÂTEAU DE LA GRAVOYÈRE :

M. GAULTIER Jean-Noël, M. TROUILLEAU Jacky, Mme PINON Marie-Louise.

SPORTS LOISIRS CULTURE :

M. TROUILLEAU Jacky, M. DORET Alain, Mme MONVOISIN Nathalie, Mlle SAUVAGE Véronique, M. DUMONT Jean-Yves, M. DEROUIN Serge, M. LEPRÊTRE Gérard, Mme ABREMSKI Martine.

MAISON DE RETRAITE SAINTE CLAIRE (Conseil de la Vie Sociale) :

Mme PINON Marie-Louise, Mlle SAUVAGE Véronique.

SÉCURITÉ CIVILE ET DÉFENSE - DÉSIGNATION DE CORRESPONDANTS.

Suite à son renouvellement, le Conseil Municipal désigne comme suit les correspondants de la Commune, à savoir :

SÉCURITÉ CIVILE :

- Correspondant :
 - o M. PRIEUR Raymond, Conseiller Municipal,
- Personnes à contacter en cas d'évènements graves :
 - o M. DUPUIS Daniel, Maire,
 - o M. GAULTIER Jean-Noël, Premier Adjoint au Maire
 - o M. LÉRIDON Michel, Secrétaire Général de Mairie
 - o M. BURET Christian, Agent de Maîtrise Principal

DÉFENSE :

- Correspondant :
 - o M. DORET Alain

BUDGET PRIMITIF 2008 - ADOPTION.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2008 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 1 600 000,00 € pour la section de Fonctionnement, et à 2 730 000,00 € pour la section d'Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition au même niveau que celui de l'an dernier, à savoir :

- Taxe d'Habitation	11,61 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	18,80 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	33,52 %

Il est important de noter la poursuite des effets bénéfiques dus au Lotissement des Châtaigniers. En effet, une augmentation des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti est constatée. Cette tendance se confirmera dans les prochaines années avec l'aménagement du Lotissement de l'Alexandrière.

L'excédent de fonctionnement de 2007 d'un montant de 289 717,07 €, est reporté à hauteur de 109 717,07 €, le solde étant destiné à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Les produits domaniaux demeurent conséquents en raison des diverses locations consenties (supérette, camping et restaurant de St Blaise, logements de la mairie et des écoles, salles et terrains communaux, etc...) et les recettes de l'intercommunalité sont maintenues (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire). A ce sujet, il faut noter également que suite au transfert de la compétence « Enfance-Jeunesse » à la Communauté de Communes du Canton de Segré, la Commune pourra prétendre au remboursement d'une partie des frais exposés.

Confirmand sa décision d'étaler sur trois exercices la reprise des provisions effectuées depuis 1997, il est décidé de procéder cette année à la seconde partie de cette opération comptable en

affectant un montant de 291 500,00 € au compte 7815 (reprises de provisions) ce qui permet une inscription en parallèle de 395 00,00 € au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables).

La contribution des parents d'élèves pour le ramassage scolaire communal reste fixée à 0,25 € par enfant et par jour.

Pour l'achat de fournitures scolaires, la Commune verse, pour chaque établissement, une aide calculée sur la base de 31,00 € par élève noyantais.

Il est à noter que le départ à la retraite du responsable du service technique programmé pour la fin de l'année, oblige le recrutement d'un nouvel agent dès le mois de Juillet, ce qui occasionne une augmentation sensible des charges de personnel. Ces dépenses comprennent également des contrats d'insertion (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi et Contrats d'Avenir), les frais correspondant à ces emplois spécifiques étant compensés en partie par une prise en charge de l'Etat.

Le montant des crédits affectés aux travaux d'équipement en régie demeure important en raison de l'intervention des services techniques communaux dans de nombreux domaines.

Une somme de 4 500,00 € est prévue pour assurer le paiement de la redevance spéciale instaurée par le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (S.I.S.T.O.).

Les charges financières sont en légère augmentation en raison d'un emprunt de 600 000,00 € et d'une ligne de crédit de 280 000,00 € destinés à financer les travaux d'aménagement de la traverse de l'agglomération. De plus, l'ouverture de crédit consentie par DEXIA CLF BANQUE pour assurer le fonds de roulement est prolongée.

Par précaution, des crédits sont inscrits en dépenses imprévues à hauteur de 25 000,00 €, et le virement à la section d'investissement (175 000,00 €) couvre l'amortissement de la dette communale.

Les autres dépenses de fonctionnement sont correctement dimensionnées par rapport aux réalisations de l'exercice 2007, et démontrent ainsi que le patrimoine communal continue de bénéficier d'un entretien régulier, tant pour les bâtiments que pour la voirie.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le déficit d'investissement de l'exercice antérieur (267 933,00 €) est reporté. Cependant, l'affectation de résultat (180 000,00 €), le virement de la section de Fonctionnement non affecté au remboursement du capital des emprunts (environ 30 000,00 €), le Fonds de Compensation de TVA et le crédit-bail de l'Atelier Protégé permettent de compléter le financement d'opérations telles que :

- poursuite des travaux d'aménagement de la traverse de l'agglomération,
- travaux de rénovation extérieure de l'église,
- changement de la chaudière de la salle de sports,
- acquisition de matériels et logiciels informatiques.

Il est important de noter que malgré l'importance des travaux effectués, l'opération d'aménagement de la traverse de l'agglomération ne nécessitera aucun financement complémentaire.

L'acquisition des nouveaux bâtiments de l'atelier communal, la participation aux travaux de réhabilitation de La Mine Bleue et l'installation de la chaudière à bois au Groupe Scolaire, feront l'objet d'un emprunt dont le montant définitif sera déterminé au vu des financements obtenus pour cette opération.

Des crédits sont également inscrits pour prendre en compte les autres acquisitions foncières en cours (liaison piétonne entre l'Atelier Protégé et le Foyer d'Hébergement - terrain situé au Nord du Vélodrome - sous-bois le long de l'étang de la Coudre).

Les cessions d'immeubles (138 500,00 €) comprennent la revente à Habitat 49 de terrains complétant le futur lotissement de l'Alexandrière, ainsi que la vente de parcelles destinées à la construction situées sur les actuels jardins familiaux, et ce dès que la cession de terrain à la Maison de Retraite sera régularisée.

Par précaution, des crédits sont inscrits en dépenses imprévues à hauteur de 20 000,00 €.

LOTISSEMENT DES LANDES-SUD II - BUDGET PRIMITIF 2008 - ADOPTION.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2008 du Lotissement des Landes-Sud II qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 15 000,00 € pour la section de Fonctionnement, et à 73 350,00 € pour la section d'Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Il est rappelé que l'emprunt contracté pour cette opération a été intégré dans le budget principal. Par conséquent, les dépenses sont essentiellement constituées d'écritures d'ordre budgétaire destinées aux variations de stocks. Les recettes comprennent uniquement une subvention d'équilibre de 15 000,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les recettes et les dépenses sont constituées d'écritures qui tiennent compte de l'intégration et de la subvention d'équilibre sus-désignées.

SERVICE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2008 - ADOPTION.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2008 du Service Assainissement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 72 000,00 € pour la section de Fonctionnement, et à 226 700,00 € pour la section d'Investissement.

SECTION D'EXPLOITATION :

Outre l'excédent 2007 intégralement reporté, les recettes sont essentiellement constituées par la redevance d'assainissement qui, en prévision de travaux devant être réalisés sur certaines stations ou réseaux, est portée à 0,95 € par m³ d'eau consommée et assainie au cours de l'année 2007.

Elles comprennent également la prévision d'une prime d'épuration octroyée par l'Agence de l'Eau, des écritures liées à l'amortissement des subventions d'investissement obtenues pour des opérations précédentes et des participations pour raccordement au réseau collectif d'eaux usées.

Les dépenses sont constituées par les consommations d'eau et d'électricité des stations d'épuration, les frais de maintenance et d'entretien, les charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont correctement dimensionnées et, à titre de précaution, des crédits sont inscrits en pertes sur créances irrécouvrables ainsi qu'en dépenses imprévues.

L'indemnité accordée à l'agent communal chargé du suivi technique de l'ensemble des dispositifs d'assainissement, est porté à 154,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le report de l'excédent 2007 augmenté du Fonds de Compensation de TVA et les dotations aux amortissements, permettent d'une part d'assurer le remboursement du capital des emprunts et d'autre part de prévoir le financement de divers travaux sur les stations ou réseaux d'assainissement.

Par précaution, des crédits sont également inscrits en dépenses imprévues.

TRAVERSE DE L'AGGLOMÉRATION - TRAVAUX DE VOIRIE - AVENANT AU MARCHÉ.

Considérant que certaines adaptations ont été rendues nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du chantier, lesquelles ne bouleversent pas l'économie globale du marché conclu avec la SACER pour les travaux de voirie,

Le Conseil Municipal accepte de régulariser l'avenant suivant, à savoir :

- Montant initial	589 356,12 € HT
- Avenant	<u>+ 22 000,00 € HT</u>
- Nouveau montant	611 356,12 € HT

CHAUDIÈRE À BOIS - ÉTUDE DE SOL - CONSULTATION DE GÉOTECHNICIENS.

Monsieur le Maire rappelle qu'une chaudière à bois va être installée au Groupe Scolaire René Brossard, et qu'elle alimentera en chauffage, outre cet établissement scolaire, la cantine, les logements, le Foyer des Jeunes et la Salle des Fêtes.

Considérant qu'une étude de sol doit être effectuée préalablement à la construction de cet équipement, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour engager une consultation de géotechniciens.

ATELIER COMMUNAL - DEMANDE D'ACQUISITION.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de transférer le service technique communal dans les bâtiments qui vont être prochainement achetés à Monsieur et Madame BEDOUET Michel.

A cet instant, il présente une demande d'acquisition formulée par les responsables de la SARL DELANOUE-HERBERT qui souhaiteraient acquérir une partie des bâtiments abritant actuellement ledit service technique, pour y implanter leur entreprise de maçonnerie.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal fait part de son accord sur le principe de cette transaction, et mandate Monsieur le Maire pour engager la négociation.

SUBVENTIONS 2008 - CLASSES TRANSPLANTÉES ET VOYAGES ÉDUCATIFS - PRÉCISIONS.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 27 Février dernier, le Conseil Municipal a adopté les subventions pour le présent exercice, tout en précisant que lors de cette réunion, il a été décidé de revoir les conditions d'attribution des aides concernant les classes transplantées et les voyages éducatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les nouvelles règles d'attribution des subventions en matière de classes transplantées et de voyages éducatifs :

Classes transplantées :

Le montant de la subvention demeure fixé à 53,00 € par élève noyantais inscrit en classe de CM1 ou CM2 dans une école primaire.

Voyages éducatifs en France :

Le montant de la subvention demeure fixé à 8,00 € par élève noyantais inscrit dans un collège ou dans un lycée.

Voyages éducatifs à l'étranger :

Le montant de la subvention demeure fixé à 15,00 € par élève noyantais inscrit dans un collège ou dans un lycée.

Dispositions communes :

- La durée du séjour doit être de quatre nuitées minimum.
- La somme est versée directement à l'établissement scolaire. Toutefois, elle doit être obligatoirement et intégralement imputée sur le montant des frais réclamés à la famille de l'élève.

LOTISSEMENT DE L'ALEXANDRIÈRE - AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES - EFFACEMENT DES RÉSEAUX.

Après avoir étudié l'estimatif sommaire des travaux d'effacement des réseaux rue Constant Gérard devant le futur lotissement de l'Alexandrière, établi pour un montant de 64 295,50 € HT avec une participation du Syndicat d'Énergies de Maine-et-Loire de 41 738,40 € HT,

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la prise en charge des dépenses relatives à cette opération.

QUARTIER DE L'ÉGLISE - RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 900,00 € aux travaux de rénovation de l'éclairage public dans le quartier de l'église.

INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES MAIRE ET ADJOINTS.

En vertu de l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et du décret n° 2008-198 du 27 Février 2008, le Conseil Municipal décide :

Indemnité de fonctions du Maire :

Elle sera calculée en appliquant un taux de 43 % à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Indemnités de fonctions des Adjointes :

Elles seront calculées, pour chacun des Adjointes, en appliquant un taux de 16,50 % à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - ADHÉSION AU SERVICE PAYE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.

Afin d'assurer la continuité, dans son mode de fonctionnement actuel, de la gestion de la paye des agents communaux, le Conseil Municipal donne son accord unanime pour reconduire l'adhésion de la Commune au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire.

VENTE DE LOGEMENTS H.L.M. - AVIS FAVORABLE.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet décidé par Habitat 49 de vendre à leurs occupants onze logements situés dans la Rue Ludovic Ménard, Rue des Martinets, et Rue du Levant.